

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 JUIN 2010

À une séance régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 7 juin 2010 à 19h30, à laquelle étaient présents MM. les conseillers André Desrochers, Denis Prescott, Jacques Martial, Sylvain Gagnon, Guy Corriveau, Jean-Claude Charpentier et sous la présidence de Madame la Mairesse, Francine Bergeron.

La secrétaire-trésorière est présente.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la Mairesse déclare l'assemblée ouverte après vérification du quorum.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

- 193-06-2010 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyée par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté après lecture faite.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

PROCÈS-VERBAUX

- 194-06-2010 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux de la séance régulière du 3 mai 2010 et la séance extraordinaire du 6 mai 2010 soient adoptés tel que lu par les membres du conseil.

ADOPTION DES ÉTATS BUDGÉTÉS

ÉTATS BUDGÉTÉS

195-06-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal acceptent l'état des résultats budgétés pour le mois de mai 2010.

ADMINISTRATION

EMBAUCHE DE MME HÉLÈNE PLOURDE

196-06-2010 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville embauche Mme Hélène Plourde durant le congé de maladie de Mme Carole Rocheleau au taux horaire de 13.50\$/heure à compter du 10 mai 2010.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 JUIN 2010

AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LANAUDIÈRE

Réception d'une lettre de M. Jean-François Foisy pdg de l'Agence concernant le manque d'effectifs médicaux.

CABINET DE LA MINISTRE DE L'ÉDUCATION

Accusé de réception de la résolution de la municipalité de Mandeville concernant la simultanéité des élections scolaires et municipales.

LETTRE DE M. GUY ANDRÉ DÉPUTÉ

Par la présente, je désire vous informer de l'ouverture de la période d'appel de proposition des volets « Participation communautaire et leadership » et « Aide à l'immobilisation » du programme « Nouveaux horizons » pour les organismes sans but lucratif dédiés aux aînés au Québec. Les propositions pour ces deux volets seront recevables du 3 mai au 17 septembre 2010.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

Dépôt de l'avis gouvernemental de M. Laurent Lessard ministre du MAMROT transmis à la MRC de D'Autray.

DEMANDE DE TI-BONHOMME EXCAVATION

197-06-2010 Par la présente, je viens vous demander la permission de récupérer les panneaux de fibre de verre, le bois et la tôle du bâtiment écrasé de l'ancienne Birchwood. Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville autorise Ti-Bonhomme Excavation à récupérer les panneaux de fibre de verre, le bois et la tôle du bâtiment écrasé de l'ancienne Birchwood.

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ GÉNÉRALE DES TI

198-06-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville

adopte la « Politique de Sécurité générale des TI » tel que présenté par la MRC de D'Autray et rédigé par M. David Morin, directeur des TI.

COMITÉ DES USAGERS DU CSSS DU NORD DE LANAUDIÈRE

Les membres du comité des usagers organisent du 7 au 12 juin, les journées du Comité des usagers du CSSS du Nord de Lanaudière afin de mieux faire connaître le mandat et les services que le comité est en mesure d'offrir à la population.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER

Réception d'une résolution concernant la récupération des pneus hors dimension.

MAMROT

J'ai le plaisir de vous informer que le Programme de prêts pour les infrastructures municipales liées à l'habitation résidentielle est maintenant accessible à toutes les municipalités du Québec.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

VOIRIE ET TRANSPORT

OFFRE DE FRANÇOIS BERGERON

199-06-2010 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte l'offre de M. François Bergeron pour effectuer le fauchage des bordures de route au tarif de 50\$/heure c'est-à-dire le même tarif que l'an passée.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 JUIN 2010

MUNICIPALISATION DE CHEMIN

L'Association des propriétaires du domaine de la Grande Vallée Mastigouche-Sud vous a fait parvenir une demande de municipalisation du chemin situé entre le Chemin Natur'Eau et le Chemin du Parc via le Chemin du Ruisseau.

Les propriétaires construits sur ce tronçon de chemin ont noté une augmentation de la circulation depuis l'ouverture du SPA Natur'Eau et suite au détournement lors de la construction du pont sur Chemin du Parc.

Depuis 2008, vous avez donné des permis pour plusieurs constructions commerciales. L'entretien de ce tronçon de chemin qui a largeur de 50 pieds et un espace carrossable de 30 pieds sur toute sa longueur est entretenu par les membres de l'association depuis 2001 mais reçoit de nombreux visiteurs étrangers. De plus, ce chemin a été réparé et entretenu par la municipalité en 2008.

Par conséquent, en tant que propriétaire des chemins j'appuie et demande à la municipalité de prendre l'entretien de ce tronçon de chemin à sa charge. **Le dossier est à l'étude.**

DEMANDE DE M. GILLES RAJOTTE

Le sujet de la lettre est l'obtention d'un permis de réfection du chemin public dans le 3er rang Peterborough pouvant être accordé à un tiers en façade du lot numéro 11 dont je suis propriétaire. **M. Réjean Bergeron, directeur des travaux publics, ira rencontrer M. Rajotte.**

DEMANDE DE M. YANNIK LABELLE

Je tenais à vous remercier pour l'installation des panneaux de signalisation concernant le parc des Chutes. Malheureusement, plusieurs visiteurs ne respectent pas la signalisation. L'installation d'un panneau indiquant « piétons seulement/ véhicule autorisé » aiderait peut-être.

De plus, lors de votre prochain conseil serait-il possible de discuter de la possibilité de municipaliser le chemin des Cascades compte tenu que le chemin est utilisé pour le Parc régional. **Le dossier est à l'étude.**

MANDAT À GADOURY NEVEU LANDRY INC.

200-06-2010 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville donne un mandat à Gadoury Neveu Landry inc. pour faire la description technique d'une partie du 3er rang Peterborough en face des propriétés appartenant à Mme Nicole Giroux et M. René Ducharme (371 3er rang Peterborough) et Mme Johanne Martin et M. Jean Rousseau (381 3er rang Peterborough). Les honoraires professionnels seront défrayés par les propriétaires concernés.

FERMETURE D'UNE PARTIE DU 3ER RANG PETERBOROUGH

201-06-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville ferme ladite portion de chemin 3er Rang Peterborough tel que spécifié sur la description technique de Gadoury Neveu Landry inc.

CESSION D'UNE PARTIE DU 3ER RANG
PETERBOROUGH

202-06-2010 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville fasse cession d'une partie du 3er rang Peterborough à Mme Nicole Giroux et M. René Ducharme (371 3er rang Peterborough) et Mme Johanne Martin et M. Jean Rousseau (381 3er rang Peterborough) tel que spécifié sur la description technique de Gadoury Neveu Landry inc. Mme Francine Bergeron, Mairesse, et Mme Danielle Lambert, secrétaire-trésorière et directrice générale, sont autorisées à signer tous les documents requis pour officialiser la transaction. Les frais de notaire seront à la charge des personnes faisant l'acquisition de cette portion de terrain.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 JUIN 2010

DEMANDE DE YVES BEAUCHAMP

Les propriétaires de la rue Albatros dans le domaine

de l'Anse aux Outardes faisons une demande pour que la rue soit asphaltée. Beaucoup de poussière et de désagréments au printemps causés par la roche répandu sur nos terrains. **Le dossier est à l'étude.**

DEMANDE DE M. ROBERT WHITMORE

Je voudrais vous sensibiliser à la problématique concernant la vitesse sur la rue Desjardins même si la vitesse permise est de 50 KMH. Plusieurs automobilistes utilisent la rue Desjardins comme piste de course et certains font des dépassements même s'il y a des lignes doubles. Pour la sécurité de tous les citoyens qui utilisent la rue Desjardins, étant donné que c'est la seule rue pour se rendre à certains lacs, j'aimerais vous proposer deux solutions : installer un ARRÊT à l'entrée du village sur la rue Desjardins au coin de la 21er Avenue ou installer des dos d'ânes ce qui auraient pour but de faire ralentir les automobilistes.

Pour améliorer la qualité de vie des piétons et des cyclistes qui sont de plus en plus nombreux à utiliser la rue Desjardins, je vous propose que la municipalité asphalté un accotement de chaque côté de la rue Desjardins comme ce qui a déjà été fait sur le rang St-Augustin pour permettre de marcher ou de circuler en bicyclette plus sécuritairement et afin d'éviter des accidents mortels. **La route appartient au MTQ.**

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC MCGREY

Notre demande de subvention 2008-2009 portait sur l'entretien du chemin et non sur l'éventuel remplacement du ponceau de la décharge du lac McGrey. En bref, notre association déplore que la

demande auprès du CRÉ Lanaudière serve de prétexte afin de justifier le refus de subvention pour améliorer le chemin servant à la collectivité.

Ces quatre portions du chemin ont un point en commun, elles sont dans un état lamentable. Le manque de matériel et l'entretien minimal font en sorte que les ponceaux sont très vulnérables, qu'il est de plus en plus difficile de circuler en voiture et que l'usage de la niveleuse peut s'avérer ardu, voire impossible.

Ainsi, on est en mesure de se poser cette question : est-ce que la municipalité de Mandeville procède de façon appropriée à l'entretien du chemin et ce en regard des taxes perçues? La sécurité et l'accessibilité du chemin ainsi l'appartenance à notre municipalité est essentielle pour nos membres. Nous demandons à la municipalité de procéder à l'amélioration du chemin dans les plus brefs délais, voire dans les prochaines semaines et d'agir « en bon père de famille » au sens de la loi. **La municipalité fera les travaux habituels.**

AQUEDUC ET HYGIÈNE DU MILIEU

PNEUS HORS DIMENSION

203-06-2010 Considérant la requête maintes fois formulée à l'effet que la récupération des pneus hors dimension soit facilitée;

Considérant le principe du pollueur-payeur;

Considérant l'action #18 du Plan de la nouvelle Politique québécoise de gestion des matières résiduelles qui stipule que « le gouvernement

dressera une liste de produits qui doivent être placés en priorité sous la responsabilité élargie des producteurs. À tous les deux ans, au moins deux nouveaux produits seront désignés par règlement sous la responsabilité élargie des producteurs » ;

Considérant la recommandation du comité Environnement;

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 JUIN 2010

En conséquence,

Il est proposé par M. Jacques Martial
Appuyé par M. Jean-Claude Charpentier
Et résolu à l'unanimité des conseillers

1. De demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ainsi qu'à Recyc-Québec de faire le nécessaire afin que les pneus refusés dans le cadre de l'actuel programme des pneus de Recyc-Québec soient placés sur la liste que le gouvernement dressera;

2. De transmettre la présente résolution à la FQM, à l'UMQ et à l'UPA ainsi qu'aux municipalités locales, afin qu'elles fassent elles aussi les représentations dans le même sens au MDDEP et à Recyc-Québec.

MANDAT À DESSAU POUR LES TRAVAUX
DANS LE CADRE DE PRECO

204-06-2010 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville donne le mandat à Dessau pour la surveillance des travaux de remplacement de l'aqueduc situé sur le Chemin de l'Aqueduc (secteur Boisclair). Les travaux effectués par Dessau seront facturés au taux horaire tel que spécifié sur leur offre de service.

DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU
D'AQUEDUC MUNICIPAL

Pour faire suite à l'objet mentionné ci-dessus et après discussions avec M. Réjean Bergeron et M. Richard Moreau, nous aimerions vous rassurer concernant votre crainte d'un manque d'eau pour la municipalité en approvisionnant notre ferme.

Je vous informe que si il y avait un problème d'approvisionnement au niveau de votre municipalité, nous nous engageons à interrompre l'approvisionnement à la ferme le temps de régulariser le problème il y a avec le consentement des deux parties et signatures. Nous espérons que cette proposition vous convienne et nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

URBANISME ET MISE EN VALEUR

MUNICIPALITÉ DE ST-GABRIEL-DE-

BRANDON

Réception d'une résolution confirmant l'acceptation de la soumission déposée par ABC Fosses septiques

inc.

OFFRE DE SERVICES DE DESSAU

205-06-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte l'offre de services professionnels de Dessau au montant de 1200\$ plus taxes pour estimer de façon détaillée le coût budgétaire des projets du Lac McGrey et du Lac-à-Paul, compléter les formulaires d'estimation demandés par la CRÉ Lanaudière et émettre les formulaires d'estimation à la CRÉ Lanaudière.

PIIA – 591 CHEMIN DU LAC HÉNAULT NORD

206-06-2010 M. Michel Savoie, inspecteur en urbanisme et en environnement, explique la demande qui consiste en la réfection d'un muret existant dans la bande de protection riveraine du Lac Hénault. La propriété est située au 591 Chemin du Lac Hénault Nord. Cette demande PIIA vise à réparer les murs existants rendus dangereux, lui donner une apparence plus naturelle et augmenter la végétation sur les berges.

Après étude et discussion, il est proposé, appuyé et résolu majoritairement de recommander au conseil municipal d'accepter la demande de PIIA du 591 Chemin du Lac Hénault Nord tel que les plans fournis.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 JUIN 2010

Sur une proposition de M. Jacques Martial
Appuyé par M. Jean-Claude Charpentier
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Mandeville accepte la
recommandation du CCU relativement au PIIA
demandé par les propriétaires du 591 Chemin du
Lac Hénault Nord tel que les plans fournis.

MUNICIPALITÉ DE ST-CLÉOPHAS-DE-
BRANDON

Réception d'une résolution confirmant le non-
renouvellement de l'entente intermunicipale pour la
vidange des fosses septiques.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

Réception d'une résolution confirmant l'acceptation
de ABC Fosses septiques inc. pour la vidange des
fosses septiques.

MUNICIPALITÉ DE ST-CLÉOPHAS-DE-
BRANDON

Réception d'une résolution de St-Cléophas-de-
Brandon affirmant leur retrait du projet pour
l'embauche d'une personne ressource responsable
des loisirs secteur Brandon.

INSTALLATION DE POTEAUX
DISTRIBUTEURS DES JOURNAUX
QUÉBÉCOR

207-06-2010 Québecor lancera bientôt un nouveau journal
hebdomadaire dans votre région et il sera distribué
gratuitement en porte à porte. Cependant, dans les

zones plus rurales et difficiles d'accès en porte à porte, nous désirons installer des poteaux avec des boîtes distributrices de journaux.

Ces poteaux seraient installés près de ceux existants de Publisac normalement situés à côtés des boîtes postales de Postes Canada. Il n'y aurait aucun poteau installé sur des terrains privés seulement sur le bord des routes sur les terrains publics. Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville autorise l'installation de poteaux distributeurs des journaux Québecor.

DEMANDE DE M. YAN BEAUSOLEIL

Par la présente, M. Yan Beausoleil, fait une demande de dézonage pour les lots 105-3 et 105-4 pour bâtir une maison.

AVIS DE MOTION

M. Jean-Claude Charpentier, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement ayant pour but de modifier le règlement de zonage numéro 192 afin d'agrandir la zone F-1 à même de la zone I-3 afin d'inclure dans ladite zone F-1 la partie du lot 105 qui se trouve présentement en zone I-3.

COMITÉ DES CITOYENS DU LAC MANDEVILLE

208-06-2010 Nous souhaitons vous informer que malgré nos efforts pour recruter un étudiant pour la poursuite du travail de revégétalisation des bandes riveraines tel qu'amorcé l'an dernier, nous n'avons trouvé aucun candidat. Nous avons contacté M. Jean-

François Lévesque, propriétaires des Jardins de l'Écoumène à St-Damien, pour lui proposer un contrat de travail visant la poursuite du travail de l'été 2009. Pour la réalisation de ce projet, le comité des citoyens du Lac Mandeville pourrait investir la somme de 750\$. Nous demandons à la municipalité d'investir aussi la somme de 750\$ prévue pour cette activité en cas d'engagement d'un étudiant. Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville donne un montant de 750.00\$ au Comité des citoyens du Lac Mandeville.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 JUIN 2010

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC STE-ROSE

209-06-2010 Comme vous le savez, notre projet avec le gouvernement fédéral pour l'emploi d'un éco-conseiller a été approuvé pour l'été 2010 mais seulement pour six semaines au lieu de huit. Dans ces conditions, il est plus difficile d'obtenir quelqu'un de valeur. Vous savez également que la demande des lacs Hénault et Deligny a été refusée par Emploi Canada. Serait-il possible que les argents qui ne seront pas dépensés pour ces deux lacs soient accordés au Lac Ste-Rose. De cette façon, nous pourrions prolonger notre programme à huit semaines. Il faudrait simplement ajouter un

montant additionnel de 750\$. Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville alloue un montant total de 1300\$ à l'Association des propriétaires du lac Ste-Rose.

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC SAINTE-ROSE

Il y a déjà quelques mois, la MRC D'Autray rencontrait la MRC Matawinie à propos du Lac des Castirs et des dommages que ce lac cause au Lac Ste-Rose et, par conséquent, à la municipalité de Mandeville. Je voudrais savoir, ainsi que l'Association que je représente, si la MRC Matawinie a présenté son rapport et, si oui, quels en sont les résultats. Si ce rapport n'a pas été reçu, il faudrait que des pressions soient exercées, afin qu'il soit produit dans les meilleurs délais.

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC DELIGNY

210-06-2010 Suite à la séance régulière du 1^{er} mars dernier, il a été résolu que la municipalité de Mandeville donne un montant de 750.00\$ à l'Association du Lac Deligny dans le but d'embaucher un étudiant pour continuer à sensibiliser les gens à la protection de l'environnement. Le versement dudit montant étant conditionnel à ce que l'association puisse obtenir une subvention pour l'embauche d'un étudiant. Malheureusement, cette année, la demande de subvention nous a été refusée. Toutefois, comme l'Association du Lac Deligny tient à son lac, nous avons décidé de réembaucher pour une période de

dix semaines, un étudiant pour une 3^e année consécutive soit M. Simon Armstrong de façon à ce que le travail de sensibilisation puisse se poursuivre. Vous comprendrez que votre don serait d'une très grande aide d'autant plus que l'association doit assumer la totalité du salaire de cet étudiant. À cet effet, nous vous demandons de bien vouloir nous accorder le montant de 750.00\$ malgré le refus pour notre subvention emploi été Canada 2010. Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville alloue un montant de 750.00\$ à l'Association des propriétaires du Lac Deligny.

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU
BASSIN VERSANT DU LAC LONG

211-06-2010 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville donne un montant de 288.00\$ à l'Association des propriétaires du bassin versant du Lac Long afin de couvrir les frais de participation au Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) de 2009.

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU
BASSIN VERSANT DU LAC LONG

L'Association demande un remboursement pour les montants de location défrayés par eux soit le prix des locations de la Salle municipale pour les 1^{er} septembre 2008, 27 juin 2009 et 12 septembre 2009 ce qui représente un montant de 75.00\$.

La demande est refusée.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 JUIN 2010

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU BASSIN VERSANT DU LAC LONG

Le rapport faisait état des incidences de barrages de castors et de débris dans la décharge du lac sur le niveau de l'eau et la bande riveraine de celui-ci. La solution permanente proposée pour remédier à la situation fort problématique et dont certains citoyens s'étaient déjà plaints auprès de la municipalité a été l'installation d'un système de régulation du niveau de l'eau appelé « cube Morency ». Tous les coûts rattachés au cube Morency s'élève à 700.38\$. Étant donné la jeunesse de notre Association et un budget limité, un tel montant constitue une dépense énorme mais qui était essentielle pour le bien-être des citoyens de Mandeville installés autour du lac Long. **La demande est refusée.**

COMITÉ DES CITOYENS DU LAC HÉNAULT

212-06-2010 Le comité des citoyens du lac Hénault a profité l'an dernier de la présence d'une éco-conseillère par l'entremise d'une subvention du gouvernement fédéral. La municipalité de Mandeville a contribué financièrement à la réussite de ce projet important pour la sauvegarde de l'environnement du lac. Le comité en est très reconnaissant.
Malheureusement notre demande au gouvernement

fédéral pour cet été n'a pas porté fruit. Malgré ce contretemps, le comité continuera ses efforts de sensibilisation de la population riveraine et fera encore cette année, un programme de plantation d'arbres et d'achat et de plantation d'arbustes (plus de \$1000 par année depuis 3 ans). Le comité assurera bénévolement la plantation sur beaucoup de bandes riveraines les plus démunies. La municipalité prévoyait venir en aide à nos efforts avec une subvention de 750.00\$. Par la présente, le comité demande à la municipalité d'allouer le montant prévu de 750\$ au comité de citoyens pour nous permettre de continuer nos efforts de préservation de l'environnement du lac pour le bien de tous. Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville alloue un montant de 750.00\$ au Comité des citoyens du lac Hénault.

LOISIRS ET CULTURE

LES JOURNÉES DE LA CULTURE

L'arrivée du printemps annonce la mise en branle des préparatifs en vue des Journées de la culture dont la 14^e édition aura lieu les 24, 25 et 26 septembre prochain. C'est avec plaisir que je vous convie à cet événement d'envergure en faveur d'un plus grand accès aux arts et à la culture.

CREL DE LANAUDIÈRE

213-06-2010 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville de renouveler la cotisation annuelle

auprès du CREL de Lanaudière au montant de 60\$.

AGIR MASKINONGÉ

Accusé de réception d'une lettre envoyée au comité des citoyens du Lac Mandeville.

VILLE DE SAINT-GABRIEL

Réception d'une résolution informant la municipalité de Mandeville que les résidents, propriétaire ou locataires de la Ville et de la Paroisse de Saint-Gabriel et de Mandeville peuvent se procurer au coût de 10\$ une vignette pour la saison estivale 2010 qui devra être apposée sur un véhicule.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 JUIN 2010

LOISIR ET SPORT LANAUDIÈRE

214-06-2010 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville renouvelle sa cotisation annuelle à Loisir et Sport Lanaudière au montant de 75.00\$.

DEMANDE AUX TROUVAILLES DE MANDEVILLE

215-06-2010 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité

des conseillers que la municipalité de Mandeville autorise Aux Trouvailles de Mandeville à tenir un barrage payant annuel en face de la caserne le 17 juillet 2010 toute la journée.

DEMANDE DU CENTRE SPORTIF ET COMMUNAUTAIRE DE BRANDON

Le comité organisateur des événements spéciaux du Centre sportif et communautaire de Brandon est à planifier la saison 2010-2011. Ainsi, nous sommes à la recherche de commanditaires majeurs afin de tenir des événements d'envergure. Il est certain que toute somme d'argent sera bienvenue et appréciée, cependant un montant de 2000\$ nous permettrait de tenir de façon convenable tous ces événements.

ARTIFICIER FRÉDÉRIK DUGUAY

216-06-2010 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte le contrat de Artificier Frédérick Duguay pour les feux d'artifices lors de la fête Nationale du 23 juin 2010 au montant de 3 052.25\$ taxes incluses.

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU PARC ROCO

217-06-2010 Comme à chaque année, l'Association des propriétaires du Parc Roco prévoit la tenue de notre activité d'épluchette de blé d'inde pour le 7 août 2010 (ou en cas de pluie le samedi suivant le 14 août 2010) et c'est pourquoi nous faisons par la présente une demande de résolution à cet effet. Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à

l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville autorise l'Association des propriétaires du Parc Roco à faire leur activité tel que spécifié précédemment. La municipalité de Mandeville avisera la Sûreté du Québec de l'évènement. La municipalité de Mandeville accepte de donner certains objets promotionnels à l'Association pour l'épluchette de blé d'inde.

DEMANDE DE M. JACQUES RICARD

218-06-2010 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville réserve le terrain de balle à M. Jacques Ricard les lundis et mercredis de 16h00 à 22h00 pour les jeunes joueurs de balle. Et le terrain est réservé les 30 et 31 juillet et 1^{er} août pour le tournoi de balle familial et les 21 et 22 août pour l'épluchette annuelle. En plus, la municipalité paiera une douzaine de balles et allouera une personne qui pourra gratter le terrain les lundis et mercredis pour les jeunes.

FACTURES À PAYER – LE GROUPE SPORTS-INTER PLUS

219-06-2010 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture du Groupe Sports-Inter plus au montant de 1518.06\$ taxes incluses pour l'achat de deux (2) buts de soccer et une facture de 1467.32\$ plus taxes pour l'achat de ballons et de vêtements.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 JUIN 2010

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER

220-06-2010 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du mois de mai 2010 tels que lus, les chèques du numéro 7334 au numéro 7406 inclusivement, ce qui inclut la liste des déboursés incompressibles, les salaires et les dépenses approuvées par résolution du conseil de mai 2010, ainsi que les comptes à payer du mois de mai 2010 pour un montant de 95,202.11\$. La secrétaire certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures. Les dépenses sont payées à même le fonds général.

Mairesse

Secrétaire-trésorière

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

221-06-2010 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20h20.

Mairesse

Secrétaire-trésorière